

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 30 c. Réclames: 20 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au Bureau du Journal, à Lille, chez M. QUAREZ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAZARUS, etc.

BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Lists various securities and their prices.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 3 columns: Services gouvernementaux, 16 DÉC., 14 DÉC. Lists government services and their costs.

Table with 3 columns: Services particuliers du Journal de Roubaix, 16 DÉC., 14 DÉC. Lists private services and their costs.

Table with 3 columns: Act. Banque de France, Act. Société générale, etc. Lists bank and company shares.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 16 décembre. Change sur Londres, 4.82 5/8; change sur Paris, 5.20 50, 100 12

ROUBAIX, le 16 DÉCEMBRE 1878 La séance de samedi, au Sénat, a été d'une importance exceptionnelle.

M. de Lorgeril, demandant siles 305,000 francs affectés aux pensions civiles, à titre de récompense nationale, ne payaient point, pour une certaine part, les exploits des combattants de Juillet, les héros (!) de la Révolution de 1830.

Quand l'ordre du jour appelle la discussion du chapitre du budget: Ministère des affaires étrangères, M. le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin jusqu'à l'avènement du cabinet du 14 décembre, vient poser au gouvernement une question complexe qui peut se réduire à ces trois points:

1° Le traité de Berlin a-t-il engagé la politique extérieure de la France? 2° Quel est le fond de la circulaire au ministre des affaires étrangères aux puissances de l'Europe sur les agrandissements de la Grèce?

Le prince de Hohenlohe, accompagné de deux de ses secrétaires, assistait à la séance, dans la tribune diplomatique.

Le programme, M. Waddington proclama qu'il l'a scrupuleusement suivi. Libres, dit-il, nous sommes entrés au congrès; libres, nous en sommes sortis; libres, nous sommes restés.

M. Waddington, lui, voit l'horizon diplomatique tout en rose. La France, qui n'est point convaincue que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques, n'éprouvera malheureusement pas les mêmes enchantements.

Nous avons donc, au dire du ministre, les relations les plus intimes, les plus confiantes et les plus cordiales avec tous les cabinets de l'Europe. De plus, notre neutralité n'est en rien engagée.

J'Orsay, notre gouvernement a pris l'initiative d'une action collective de l'Europe en vue de l'agrandissement territorial de la Grèce. Le ministre ne peut soumettre encore ce document au Sénat, parce que tous les cabinets n'ont point fait leur réponse officielle à cette communication.

Il y a là, nous devons le signaler, un aléa, un point obscur. Le gouvernement français est incontestablement sorti de sa neutralité. Sera-t-il suivi unanimement dans la question hellénique? M. Waddington le croit. Il est impossible de partager, jusqu'ici, son optimisme.

L'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, ne désirent peut-être pas autant que notre diplomatie républicaine de voir augmenter le nombre des ports helléniques et porter la frontière de la Grèce jusqu'au milieu de la Thessalie et de l'Épire. Puisse-t-on n'avoir pas à dire bientôt à M. Waddington: trop de zèle!

Le budget des affaires étrangères est voté sans autre incident que le rejet d'un amendement de M. de Lorgeril, proposant une réduction sur le traitement de notre ambassadeur à Constantinople.

L'honorable sénateur a prononcé, dans le tumulte des cris indignés de la gauche, un mot que l'avenir pourrait bien justifier.

Le résultat le plus clair de notre diplomatie en Orient, c'est l'augmentation du traitement de nos agents politiques et consulaires. Quant aux autres résultats, il sont singulièrement problématiques.

Avant la discussion du budget de l'intérieur, le dernier des glorieux Néobris, le digne et vénéré baron de Larcy, par l'élan d'une conscience révoltée et l'effort d'une âme passionnée pour le droit et la liberté, triompha du poids de ses soixante-trois ans, des souffrances qui ont courbé son corps et de deuils récents et cruels qui ont brisé son cœur.

Une partie de la gauche s'indigna l'odieusement d'accueillir par des murmures l'un des vétérans les plus considérés et les plus respectables de nos Assemblées parlementaires.

La voix de l'orateur a conservé le mordant et la sonorité des jours de sa jeunesse. Pas un mot ne se perdit malheureusement pas les mêmes enchantements.

M. de Lovedy père était assis dans une grande pièce qui lui servait de cabinet de travail. Devant lui, sur une table, étaient étalés des registres, des papiers, des correspondances, et il paraissait absorbé par une occupation fort peu agréable, car il avait le sourcil froncé et parfois il ne pouvait retenir une exclamation de colère.

de la Terre, l'autorité ne crut devoir entraver cette manifestation de la gratitude populaire.

Il fallait tomber sous le régime de la République aimable et modérée de M. de Marcère pour voir un arrêté municipal imposer aux Marseillais l'oubli de leurs traditions et de leur devoir.

L'honorable M. de Larcy, dans un langage sobre et très-mesuré, rappela l'origine, les incidents et les conséquences de cette mesure arbitraire et vexatoire. Les exclamations ironiques, les grondements de colère et les interruptions de la gauche ne déconcertèrent pas un instant l'éloquent interprète des protestations de toute la France, soucieuse de ses droits et de sa dignité.

Toute la droite soutint l'orateur de ses applaudissements. M. le baron de Larceny a dit d'un mot le sentiment que de semblables abus de pouvoir inspirent à toutes les consciences droites et indépendantes. Je plains, s'est-il écrié, ceux qui exécutent de pareils ordres et plus encore ceux qui les donnent et les ratifient!

Un sénateur de la gauche, un seul, l'honorable colonel de Chadois, a eu le courage de flétrir les vexations odieuses dont les Marseillais ont été victimes de la part de l'administration.

« Bâchez-vous ces excès ? demandait M. de Larcy en s'adressant à la gauche. Les bâchez-vous ? Il se fit un silence pénible. Toute la droite était levée, attendant une réponse. Au bout de quelques instants, la voix de M. de Chadois se fit entendre : « Oui ! nous les bâtons énergiquement ! »

La droite se porta spontanément au-devant de l'orateur descendant de la tribune, et lui témoigna par ses félicitations qu'il avait été digne de son éloquent ami et qu'il avait gagné la cause de la justice et de la conscience devant l'opinion publique.

M. de Marcère monta à la tribune avec un volumineux dossier. Il tient de la main droite son mouchoir roulé en tampon. Le ministre a le sentiment de sa fausse situation; il rassemble toutes ses forces pour dégager la responsabilité du gouvernement et celle de ses agents.

M. de Marcère faisait peine à voir. Ses amis eux-mêmes ne pouvaient dissimuler leur dépit et leur honte. Ils portaient, comme on dit, le ministre sur leurs épaules. J'ai entendu un sénateur jurer ainsi le pauvre orateur: « Jamais M. de Marcère n'a causé si grand plaisir au parti de résistance du cabinet. M. Dufaure était comme sur un gril. A la fin, l'honorable garde des sceaux prit son parti de l'insuffisance et du ridicule de son col-

vient me renvoyer... que l'enfer la confonde ! Cependant je dois la ménager et il m'importe de gagner du temps.

lège. Il semblait dire à ceux qui ont rêvé d'élever M. de Marcère à la présidence du conseil : Ecce ! Voilà l'homme. M. de Marcère est perdu. Ses complaisances pour la Révolution l'ont tué.

On est en droit de se demander aussi pourquoi M. Dufaure a gardé le silence. Il était si impatient de se voir interpellé, si pressé de s'entendre adresser des questions; il était venu si « religieusement » à la séance, il l'a suivie avec tant d'attention, qu'on s'attendait à le voir intervenir.

On ne pouvait laisser sans réponse les théories administratives de M. de Marcère.

L'honorable M. Baragnon s'est chargé de cette partie de la tâche. Il a vaillamment et éloquentement combattu cette doctrine gouvernementale en vertu de laquelle toute manifestation religieuse serait désormais interdite aux catholiques pour peu qu'une poignée de citoyens menaçât de troubler la paix publique par une contre-manifestation.

« Vous venez de faire, dit-il à M. de Marcère, soumission pleine et entière au parti de l'anarchie; vous lui livrez nos libertés et nos lois; vous lui avez fourni la recette au moyen de laquelle plus rien ne se fera sans la permission des petits tyrans placés à la tête de certaines municipalités. »

« L'autorité n'existe plus alors comme l'a fait remarquer M. le baron de Larceny. Il nous faudra donc pour voir nous-mêmes désormais au soin de faire respecter par la canaille notre liberté de conscience. C'est le même procédé qui nous a valu à Paris et à Domremy l'interdiction d'un hommage national à Jeanne d'Arc. » M. de Marcère n'a rien trouvé à répondre.

Cette séance donne trop raison à la parole de l'éminent M. Chesnelong : « A entendre les théories que vous venez, dit-il à M. de Marcère, de porter à la tribune, je me prends à croire que l'anarchie a pénétré dans le pouvoir lui-même ! »

Le pays, dirons-nous avec M. Baragnon, qui a si dignement reconnu, par son initiative dans le débat, l'honneur que lui a fait la droite du Sénat en l'appelant dans ses rangs, le pays tient, beaucoup plus que le gouvernement ne semble le penser, à la liberté de sa foi. Il tient aussi à la fermeté du pouvoir vis-à-vis des hommes de désordre.

« La France entend que ceux qui ont l'honneur de la gouverner lui fassent sentir leur action par la défense des lois et la sécurité de chacun. » Ce que nous reprochons aussi au ministre de l'intérieur, c'est d'avoir abandonné le côté le plus élevé de cette mission.

L'Empereur Guillaume, en recevant hier une députation du clergé protestant de Berlin, a prononcé une allocution dont nous extrayons le passage suivant : « Les grandes villes sont comme une éponge; elles attirent de la campagne et des petites villes une foule de gens

qui, pour donner à leur esprit un peu de mouvement, tombent prudemment dans le piège, tandis que leur émigration tend à précipiter les travaux de l'agriculture. C'est là une des causes principales de l'accroissement du socialisme. »

« Pour remédier aux maux de cette situation, on s' imagine aujourd'hui qu'il suffirait d'abolir les monarchies; ce n'est qu'un leurre. »

Quant à moi, je n'ai plus que peu de temps à vivre; mais les tendances criminelles de l'époque, dans lesquelles encore abréger mes jours, cela ne m'empêchera pas de faire mon devoir jusqu'au bout. »

Le Sénat Séance du 14 décembre Discours de M. de Larcy

M. de Larcy croit devoir entretenir le Sénat de la situation de la ville de Marseille, qui menace de devenir le droit commun de la France entière. (Approbation à droite.)

« L'orateur rappelle les excès déplorables qui ont eu lieu à Marseille il y a quelques mois; ces excès ont été suivies de la part de l'autorité municipale de mesures empreintes d'une intolérance qu'il est permis de qualifier de véritable persécution. (A gauche: Oh ! oh ! à droite: Très-bien !)

« Je demande au ministre de l'intérieur, poursuit l'orateur, s'il n'entend pas réprimer de telles tendances et rendre la paix aux consciences. (A droite: Très-bien !) Le maire de Marseille a cru devoir interdire des processions qui avaient un caractère patriotique et populaire. En 1793 même, cette année terrible, ces processions ont eu lieu. Elles ont été autorisées par l'Assemblée constituante de cette époque, qui, par son vote, a dit à la nation, ce acte de sa confiance. (Très-bien !)

« Les processions ont eu lieu également le lendemain du concordat et elles ont continué sans interruption jusqu'en 1830. A cette époque, il y a eue une suspension momentanée, mais elle n'a été reprise qu'en 1835. Sous le gouvernement de M. Thiers, le maire de Marseille a déjà la permission d'interdire des processions, mais le préfet des Bouches-du-Rhône a cette époque s'y opposa et prit un arrêté qui annula celui du maire. Il n'y a pas eu depuis cette année, et ce qui a surtout choqué les sentiments de la population religieuse de Marseille dans l'arrêt du maire, c'est qu'il prétendait disposer non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir d'une façon définitive. Du reste, le maire faisait une interprétation inexacte du concordat. Cette interprétation est contraire à une ancienne et constante application (Assentiment.) Ce ne sont pas les dissidents religieux qui ont demandé la suspension des processions, non ! Ce sont ceux qui tiennent tous les sentiments religieux et profonds mépris, ce sont ceux qui disent: Le libéralisme, c'est à dire le catholicisme, voilà l'ennemi.

« Eh bien ! ce ne sont pas ces hommes que le concordat a voulu protéger. (Approbation à droite.) M. de Larcy a dit: M. Jules Favre, ils sont hors la loi ? M. de Larcy. — Non, mais le concordat ne s'adresse pas à eux. L'orateur fait observer que d'ailleurs l'article a été précisément contraire à ce qu'on se proposait et qu'il a été l'occasion des désordres qui ont attiré Marseille. L'honorable membre rappelle les différents incidents qui ont suivi la suspension des processions au mois de juin, et notamment les décrets qui se sont produits autour de la statue de Helzunce. On a enlevé les couronnes qui avaient été déposées. On a jeté des pierres sur la statue. On a demandé au milieu d'un tumulte déplorables qu'elle fût renversée. On a accusé les catholiques, dit l'orateur, d'être la cause de ces désordres. Non, c'est l'arrêté du maire qui en a été la cause, et il est évident que les catholiques en blâmant dans leurs sentiments intimes protestèrent. (Applaudissements à droite.)

« Un député séignant à gauche a déclaré hautement que cette agression regrettable tenait à l'insuffisance du concordat de Marseille, que cette incapacité avait causé tout le mal de cette circonstance. L'honorable sénateur rappelle ensuite les actes d'intolérance politique qui ont empêché huit ans, dans l'incendie d'une grande église. — C'est vrai. — Alors comment se fait-il ? — Vous ne comprenez donc pas, Raymond ?... Jacques était mort, et bien mort... mais il est ressuscité. Malgré son parti pris de ne pas heurter de front la malheureuse folle, Lovedy ne put retenir un mouvement d'impétuosité. — Voyons, voyons, Thérèse, comment l'attendez-vous ? reprit-il. Voulez-vous dire que ce Jacques, que vous croyiez mort, a été sauvé par quelqu'un, peut-être par ces Bohémiens, dans la même grange et dont a péri toute trace après l'événement ? Cette explication était trop simple, trop naturelle pour convenir à Faquinette. — Ce n'est pas cela, répliqua-t-elle avec son impertinable assurance. Jacques avait bien péri dans l'incendie, quoique l'on n'ait pas retrouvé son corps; mais le bon Dieu a eu pitié de mes larmes et a daigné me le rendre. Regardez, Raymond, ne reconnaissez-vous pas à sa beauté, à sa grâce, à la pureté de ses yeux, qu'il a longtemps habité le ciel ? (A suivre).

Feuilleton du Journal de Roubaix du 17 Décembre 1878. — 43 —

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET XVII LE PIÈGE (Suite) Il lui prit la main, qu'il retint dans les siennes, et il se turent un moment. Tout à coup Adrienne se recula et dit avec confusion: — Il faut que je retourne chez ma mère, monsieur Noël; je vous prie de ne pas m'accompagner et de rendre à la ville par un autre chemin... Je vous charge de remettre à votre ami Grivet ces papiers, que je me proposais d'affirmer moi-même à sa fille et qui ont été la cause de cette funeste aventure... Adieu vous réfléchirez et vous éviterez cette abominable duell... Moi-même je ne vais rien négliger pour... Mais songez surtout à ce chagrin que vous causez... à vos amis ! Elle salua du geste et s'éloigna toute bouleversée. Noël la suivit du regard tant qu'il put. — Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura-t-il, ne fais-je pas un rêve délicieux ? XVIII LES VICTOIRES DE LA FOLLE Tandis que ceci se passait au Monli-Ballard, une scène d'un autre genre avait lieu au château de Bligny.

et imposant. Quoi qu'il en fût, elle était fort exaspérée et disait à Bernardin: — Je vous le répète, j'ai besoin de voir sur-le-champ M. de Lovedy. Les affaires dont je dois l'entretenir ne sont pas de votre compétence... Allons ! je sais qu'il est chez lui; laissez-moi passer ou je vous ferai mettre à la porte comme un insolent que vous êtes. Le domestique ne s'éloignait pas beaucoup de ces injures. — C'est bon, c'est bon, Faquinette, dit-il dédaigneusement; mais monsieur n'a pas le temps d'écouter vos sottises pour le quart d'heure et vous allez déguerpir bien vite, avec cette espèce de siége que vous traînez avec vous !... Sur ma foi ! j'ai vu quelque part un chien savant qui était habillé de la même manière ! — Chien savant ! s'écria Faquinette furieuse; attends, je vais l'apprendre si mon fils est un chien savant ! Elle sauta sur lui en cherchant à le mordre, à lui égratigner le visage. Bernardin, quoique d'une force supérieure, avait peine à se défendre. La folle était d'une souplesse et d'une agilité étonnantes; elle bondissait autour de lui, l'attaquant de tous les côtés à la fois, tandis que Zozo, ébloué déjà sans doute sur les excentricités de sa prétendue mère, attendait dans une impassibilité philosophique le résultat du conflit. — Il ne manquait plus que cela ! dit le bourgeois témoin invisible de cette scène; voilà maintenant Faquinette qui

vient me renvoyer... que l'enfer la confonde ! Cependant je dois la ménager et il m'importe de gagner du temps. — Se penchant à la fenêtre, il cria: — Allons ! Bernardin, ne tourmentez pas cette pauvre femme. Si elle veut monter, qu'elle monte ! je l'apaiserais bien, moi. — A son de cette voix, les disputeurs avaient relevé la tête. La folle se mit à rire; quant au valet, il dit avec stupéfaction: — Quoi ! monsieur, vous permettez qu'une pareille course entre un châteaueu avec ce petit mendiant ? Vous êtes certainement le maître, mais j'aurais pensé... — Cela te vexe, mon vieux ? reprit Faquinette en regardant arrogantement sous le nez; c'est comme ça, et tu en verras bien d'autres avant qu'il soit pen. Bonjour, monsieur de Lovedy, ajouta-t-elle en faisant avec toutes sortes de minauderies des révérences multipliées, mon fils et moi, nous acceptons votre aimable invitation. Elle reprit Zozo par la main et le conduisit vers le grand escalier, dont Bernardin n'osait plus défendre l'abord. Elle paraissait fort bien connaître les étres du château et se rendit sans hésitation à l'appartement du baucher. Bernardin la laissa faire. — Tout va ici maintenant au rebours du sens commun ! murmura-t-il; recevoir de pareilles drôlesses ! On pourrait croire... Ham !... Enfin, je ne resterai pas longtemps dans cette

braque... dès qu'on m'aura payé mes gages ! Et il retourna en grommelant à ses affaires. M. de Lovedy, sur le seuil de son cabinet, semblait attendre Faquinette. A peine fut-elle entrée qu'il ferma la porte derrière elle et dit d'un ton sévère: — Je ne suis pas content de vous, Thérèse. Je vous avais défendu de faire du scandale, et je n'aime pas qu'on me débâisse. La folle prit un air confus. — Pardonnez-moi, Raymond, répliqua-t-elle; j'ai toujours été soumise à vos volontés, vous le savez... Mais, cette fois, il s'agit d'une chose si importante. Elle alla s'assurer que la porte était bien fermée; puis, elle ajouta d'un ton solennel, en désignant l'enfant qui paraissait tout ahuri de se trouver dans cette prière émue: — Raymond, c'est Jacques... Embrassez votre fils et le mien. Si bizarre que parût cette assertion, la folle avait en l'exprimant un accent ferme, décidé, qui n'annonçait plus aucun égarement. De son côté, M. de Lovedy, ou Raymond, comme l'appelaient Faquinette, ne se récria pas. — Fort bien, Thérèse, dit-il avec un sourire; si c'est là notre fils, en effet, je ne demande pas mieux que de l'embrasser... Mais ne m'avez-vous pas dit que Jacques était mort, il y a